

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 20 novembre 2017 à 17h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Madame Maryline Gagnon, Messieurs Gérard Bouthot, Johnny Izzi, Alain Paquin, et Michel Vanier formant conseil au complet sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

Est absent M. Raymond Paquette

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

11062-11-17 – Autorisation de circuler – Club Quads

Que ce Conseil autorise le Club VTT Riverain et le Club Quad Les Patriotes à circuler sur le territoire de la Municipalité de Venise-en-Québec entre le 1^{er} décembre et le 31 mars 2018. Cette résolution abroge la résolution 11009-10-17 adoptée précédemment

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : Mme Maryline Gagnon
ET RÉSOLU

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11063-11-17 – Levée de l'assemblée

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : Mme Maryline Gagnon
ET RÉSOLU

Que l'assemblée spéciale du 20 novembre 2017 soit levée à 17h10

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Landry
MAIRE

Diane Bégin
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Diane Bégin, Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

